

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session**
Point 178 de l'ordre du jour provisoire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 17 septembre 2001,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'attire votre attention sur les attentats terroristes qui ont coûté la vie à neuf Israéliens et fait plus de 90 blessés ces 10 derniers jours.

L'attentat le plus grave a eu lieu le dimanche 9 septembre 2001 à Nahariya, dans le nord d'Israël; dans le cadre d'un attentat-suicide, Mahmoud Shaker Habishi, membre de l'organisation terroriste palestinienne Hamas, a provoqué une explosion sur un quai de gare couvert de monde. Trois Israéliens (Yigal Goldstein, âgé de 47 ans, et Morel Drapler et Danny Yifrah, âgés de 19 ans) ont été tués dans l'explosion; 80 autres, dont un bébé d'une semaine, ont été blessés.

Ce matin-là, des enseignants qui se rendaient de Beit She'an vers leurs écoles avaient déjà été pris pour cible par des terroristes palestiniens qui, un peu au sud du carrefour d'Adam, avaient ouvert le feu sur le minibus qui les transportait. Un enseignant, Sima Franko, âgé de 24 ans, et le chauffeur du minibus, Yaakov Hatzav, âgé de 42 ans, ont été tués. Les terroristes ont fui vers la ville de Naplouse, sous contrôle palestinien.

Le même jour, vers 13 heures (heure locale), un Palestinien qui transportait plusieurs bombes dans le coffre de sa voiture a commis un attentat-suicide au carrefour de Beit Lid, près de Netanya. L'explosion a fait 13 blessés israéliens, détruit un bus et plusieurs autres véhicules qui se trouvaient à proximité et bloqué pendant plusieurs heures une des routes les plus fréquentées du pays.

Mercredi 12 septembre 2001, peu après minuit, des terroristes palestiniens ont tiré à l'arme automatique sur une base de la police des frontières située près du Kibbutz Magal, au nord de Tulkarm. Deux policiers, Andre Zledkin, de Karmiel, âgé de 26 ans, et le Sergent Tzahi David, âgé de 19 ans, ont été tués alors qu'ils

* A/56/150.



patrouillaient près de l'entrée de la base. Un troisième policier, touché à la main, a été évacué vers un hôpital proche.

Plus tard dans la journée, Ruthi Shua'i, âgée de 46 ans, et son mari traversaient le carrefour de Habla, près de la localité d'Alfei Menashe, quand des coups de feu ont été tirés dans leur direction à partir d'une voiture qui passait. Elle a été mortellement blessée à la poitrine; son décès a été constaté dans un hôpital proche. Son mari, en état de choc, a été hospitalisé.

Enfin, le soir du 15 septembre 2001, un automobiliste israélien qui se rendait du quartier de French Hill à celui de Ramot, à Jérusalem, a été tué d'une balle dans la poitrine par des terroristes. Un autre Israélien qui se trouvait dans la voiture a été blessé à l'oreille.

Ces récents attentats s'inscrivent dans une horrible campagne palestinienne de terrorisme qui ne fait que s'intensifier et dont j'ai décrit les précédents épisodes dans mes lettres datées du 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2000/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

L'État d'Israël tient les dirigeants palestiniens pour responsables de ces attentats dans la mesure où ils continuent de refuser de prendre des mesures concertées pour mettre fin aux activités des organisations terroristes qui opèrent à partir du territoire placé sous leur juridiction et où ils apportent leur soutien, tant actif que taité, aux auteurs de crimes ô combien condamnables. Dans le cas de l'attentat à la bombe commis à Nahariya, Israël avait à de nombreuses reprises demandé à l'Autorité palestinienne d'arrêter Mahmoud Shaker Habishi qui, avant l'attentat, avait trouvé refuge sur le territoire palestinien. Les dirigeants palestiniens ne se sont pas acquittés de leurs obligations juridiques et n'ont pas pris les mesures qui auraient permis d'éviter une horrible tragédie.

Les dirigeants palestiniens, en violation flagrante et répétée des accords qu'ils ont signés incitent sans relâche le peuple palestinien à la violence et laissent leur territoire servir de plaque tournante du terrorisme dirigé contre les civils israéliens innocents. Il est très courant que les terroristes qui fuient le lieu de leurs crimes trou-

vent refuge sur le territoire administré par l'Autorité palestinienne. La communauté internationale doit condamner ces actes sans équivoque, dire clairement qu'ils sont indignes d'une société civilisée et demander à l'Autorité palestinienne de renoncer à la violence et de s'engager à nouveau sur la voie de négociations pacifiques.

Israël demande à nouveau au Président Arafat et aux dirigeants palestiniens d'adopter les mesures que leur impose le droit et d'agir résolument pour éviter que des actes de terrorisme ne soient commis contre des cibles israéliennes. Il leur demande de faire en sorte que tous les actes de violence et de terrorisme prennent fin, que toute incitation à la violence cesse dans les médias et les établissements d'enseignement palestiniens, que les terroristes qui s'appêtent à attaquer Israël soient arrêtés et que les attaques armées contre des civils israéliens cessent de bénéficier de l'appui des autorités palestiniennes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 178 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**